

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	35

DELIBERATION n°2013/28

L'An deux mille treize et le jeudi 7 mars à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 1^{er} mars 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Pachou à ARUDY, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. CAMBOT, SARTHE, AUSSANT, DOUMECQ, BELESTA-LABOURDETTE, LOURTEIG, CAMBILHOU, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, TEXIER, CARRERE-GEE, MASONNAVE, MIGNE, CASAU, SACAZE, LABERNADIE, SARRAILH, GASSIE, SANZ, BOUSSOU, COUROUAU et Mesdames CLAVIER, HELIP, GANTCH, CASENAVE, TOUTU, et MOUNAUT.

Présent(s) suppléant(s) : M. BEROT-LARTIGUE, LACOUETTE, MOUNAUT Pierre.

M. CASADEBAIG Didier donne procuration à M. DOUMECQ

Mme SOULE donne procuration à M. CARRERE-GEE

M. BOUSQUET donne procuration à M. SANZ

Secrétaire de séance : Mme HELIP Claudie

OBJET : MOTION - Avis de la communauté de communes de la Vallée d'Ossau concernant la révision du Plan de Prévention des Risques Naturels sur la Commune de Louvie-Soubiron.

Au sujet de l'enquête publique relative à la modification du Plan de Prévention des Risques Naturels sur le territoire de la commune de Louvie-Soubiron, les élus communautaires fortement concernés par la réussite de leur projet de développement d'un pôle agropastoral comprenant l'abattoir et le centre d'allotement appellent de leur vœu la modification du PPRN dans le cadre envisagé par l'Etude SAGE et suivant l'avis positif exprimé par le RTM. Cette modification souhaitée et portée par les services de l'Etat permettra la construction du centre d'allotement. Afin d'accompagner cette éventualité la Communauté de communes a suivi les recommandations des services de l'Etat et du RTM en implantant dans cette zone des filets destinés à protéger la zone des chutes de roches.

Enfin, les élus ossalois souhaitent également rappeler que ce pôle agropastoral sera le garant de la pérennité de la filière agropastorale, si vitale à l'équilibre de leur vallée, tant économiquement que culturellement.

VOTE : A l'unanimité



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Francis COUROUAU

